

Le Canada estime que la Convention pourra apporter une contribution majeure à la paix et à la sécurité mondiale en réduisant les possibilités de conflit qui pourraient résulter d'utilisations concurrentielles des océans. Si les Etats-Unis n'adhèrent pas à la Convention ou n'en respectent pas les dispositions, la valeur de cet instrument s'en trouvera sérieusement minée et les incertitudes qui en résulteront au sujet du droit de la mer aviveront les possibilités de conflit. Il existe donc des raisons impérieuses de reconsidérer cette décision.